

Probléme relevé compteur gaz

Par nanou030905, le 13/02/2008 à 17:37

Bonjour,

Nous avons emmenagé dans notre logement au mois de Mai 2007. Nous n'avons eu l'état des lieux qu'il y a environ 15 jours par l'agence immobilière, suite à notre demande. A plusieurs reprise nous avons demandé à notre propriétaire le numéro de téléphone de la société qui gère la cuve de gaz alimentant notre maison, pour faire mettre à notre nom, mais sans aucune réponse. Nous nous sommes aperçu que le relévé du gaz lors des l'état des lieux n'avait pas été fait.

Mais le précédent locataire est parti le 6 Février 2007 et la société du gza a fait un relévé début Mars et m'a expliqué que du 6/02/07 à début mars le compteur avait bougé bien qu'il n'y ait eu personne dans le logement.

Du coup la société nous demande de payer de début Mars à maintenant.

Quel droit avons nous, que dois faire l'agence immobiliére, le propriétaire et nous-mêmes?

Merci d'avance, car nous avons une facture de 670 euros qui nous attend.